



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 11 juillet 2023**

N°23-54

OBJET : Partenariat PNRM-Association patrimoniale de valorisation et de restauration des cafés d'excellence en Martinique (A.P.V.R.C.E.E.M.) pour la valorisation du Café d'excellence -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 juillet, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 3 mars et du 5 avril 2023

Finances

2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME

3. Modification des plans de financement

Ressources Humaines

4. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)

5. Modification de l'organigramme (service EEE)

6. Horaires Vacances

7. Information sur le rapport social unique de 2021

Administration Générale

8. Liste des marchés 2022

9. Mise en mission d'élus 2022

Directions

10. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM -

11. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du Café -

12. Grand projet Nord : Subvention pour l'étude sur le Balisier -

13. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) –

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) -)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme M-A. RAVIN à Mme N. ACCUS ADAINE - Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr J-C. ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE (Grand Rivière) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mr E. JULTAT à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) –

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL –

→ **Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) ; Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Madame S. HOCHÉ-BALUSTRE, Directrice Générale Adjointe des Services opérationnels du PNRM et les Collaborateurs du PNRM.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant que le projet « café d'excellence » conduit par le Parc naturel régional de la Martinique et s'appuyant sur la maîtrise d'œuvre de l'Association patrimoniale de valorisation et de restauration des cafés d'excellence en Martinique (A.P.V.R.C.E.E.M.) a pour objectif, la création d'une filière caféicole « haut de gamme », à partir de la variété Arabica Typica introduite en Martinique au XVIIIème siècle par Monsieur DESCLIEUX,

Considérant que dans le projet de convention proposé, le P.N.R.M. définit un cadre d'expérimentation pour soutenir l'A.P.V.R.C.E.E.M. dans la conduite du développement d'une filière de production Arabica Typica à haute valeur ajoutée. Et que les autres variétés de cafés éventuellement produites par l'A.P.V.R.C.E.E.M. pourront faire l'objet d'autres modalités de collaborations spécifiques visant pareillement à en garantir certains critères d'excellence,

Considérant que le projet s'articule en trois composantes qui devront s'organiser dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires concernés par cette opération, dès la phase de démarrage du projet :

- **maîtriser tous les aspects agronomiques** permettant la sauvegarde, la multiplication, et le développement d'un matériel végétal "Arabica Typica" à partir de trois pieds mères certifiés et répertoriés,
- **cultiver cette variété de café** dans des zones pédoclimatiques du territoire **permettant la meilleure expression possible de ses caractéristiques qualitatives** à partir du développement et de la pérennisation d'une agriculture familiale dans des dispositifs d'agroforesterie,
- **valoriser économiquement et culturellement la filière** par la création de produits labellisés, le développement de circuits agro-touristiques, ou encore la création d'une structure à vocation muséale.

Et que dans ce cadre, l'A.P.V.R.C.E.E.M. mobilisera avec le soutien du P.N.R.M. divers partenaires dont des agriculteurs en mesure de conduire et de respecter l'étude expérimentale.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'opportunité de la mise en place de ce partenariat pour le développement de la filière café Arabica Typica en Martinique et d'approuver la convention de partenariat.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Approuve le projet de convention pour un partenariat avec l'Association patrimoniale de valorisation et de restauration des cafés d'excellence en Martinique (A.P.V.R.C.E.E.M) relatif au développement de la filière café Arabica Typica en Martinique.

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision du Comité.

Article 3

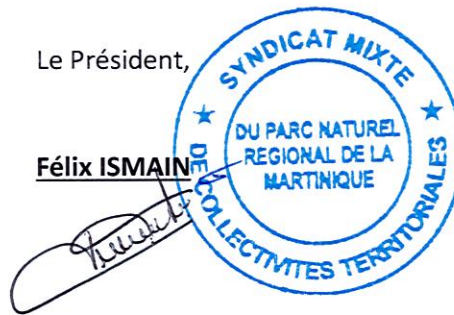
Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 11 juillet 2023

Le Président,

Félix ISMAIN



Félix ISMAIN
11/07/2023

